

**DECISION PORTANT SIGNATURE UN CONTRAT
POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE FIN D'ANNEE 2024**

Adm N° 2024 - 160

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle pour la fin d'année 2024 et spécifiquement de proposer un spectacle de Noël pour les écoles moissagaises,

DECIDE**ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer le contrat suivant pour la programmation du service culturel de décembre 2024 :

DATE EVENEMENT	SPECTACLE	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
16/12/2024	LA MYSTERIEUSE NUIT DE NOEL – CIE SOLEIL NUIT	2 254,76 € TTC	Hall de Paris Place des Récollets 82200 MOISSAC	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 07/10/2024



Le Maire,

Romain LOPEZ